





UN RÉSEAU DE CHALEUR VERTUEUX ET FIABLE

La CPCU produit, transporte et délivre 24h/24 de la chaleur pour les besoins de chauffage et d'eau chaude de l'habitat public, privé et des bâtiments tertiaires à Paris et en région parisienne. Délégataire de service public de la Ville de Paris, CPCU s'engage à fournir une chaleur respectueuse de l'environnement, majoritairement produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Avec un mix énergétique diversifié et favorisant les énergies vertes, CPCU est l'acteur privilégié du Plan Climat de la Ville de Paris au service de la qualité de l'air.

QUELS IMPACTS?

- La réalisation des travaux va nécessiter des aménagements sur les trottoirs, la circulation des piétons sera maintenue et protégée.
- L'accès des riverains et l'accès pour les personnes à mobilité réduite seront préservés pendant la durée des travaux.
- La circulation des bus et l'accès des services de secours seront maintenus. Suite à l'accord des services de Police, le stationnement pourra être provisoirement modifié dans les voies précitées.
- En accord avec les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, **notre intervention est planifiée afin de minimiser la gêne à la circulation durant la durée totale des travaux :**
 - Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie :
 - Du n° 34 au n° 48, neutralisation de 6 places de stationnement dont 2 places de livraison avec la création d'une place de livraison au n° 46
 - Au n° 37, neutralisation de la station Autolib
 - Au n° 39, neutralisation d'une place de stationnement
 - Rue des Archives :
 - Au n° 32, le stationnement transport de fonds est reporté au n° 34

Ces travaux sont réalisés en lien étroit avec les services de voirie de la Ville de Paris

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout est mis en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée par les travaux

NOTRE SERVICE CLIENT EST À VOTRE ÉCOUTE au 01 44 68 68 30 ou 01 44 68 68 20



185, rue de Bercy - 75012 Paris tél : 01 44 68 68 68 - fax : 01 44 68 68 00 www.cpcu.fr





Informations travaux - Novembre 2018 - ÉDITION N° 2

Prolongation des travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain de votre quartier

Jusqu'au 31 janvier 2019

- **7** 4ème arrondissement
- Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, du n° 25 au n° 37 Rue des Archives, au n° 32

Référence chantier : branchement 18280

CONTACTS

Chargé d'affaires : CPCU
Victor WOURLOD
06 75 11 08 34

Informez-vous

sur tous les travaux en cours et découvrez le réseau de chauffage urbain en métropole parisienne sur notre site web : **www.cpcu.fr** ou en scannant ce code avec votre smartphone

TOUTE L'INFO



Suivez toute l'actualité de CPCU sur le compte twitter : @La_CPCU

En tant que délégataire de service public pour la distribution de chaleur, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) réalise des travaux de pérennisation de son réseau situé sous le domaine public. À ce titre, nous sommes amenés à intervenir dans votre quartier. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces opérations.

Un bâtiment tertiaire se raccorde au réseau d'énergie vertueux de chauffage urbain de CPCU

DÉROULEMENT DES CHANTIERS DANS LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

1^{ère} ÉTAPE

Installation de barrières de protection pour sécuriser le chantier. Ouverture de la chaussée et réalisation des terrassements.

2^{èME} ÉTAPE

Réalisation du caniveau en béton armé, servant de protection au réseau de chauffage urbain. Temps de séchage : au moins une semaine.





4^{ème} ÉTAPE

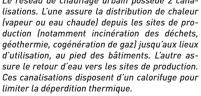


Pose et soudure des canalisations en acier au fond du caniveau.
Puis contrôle de l'assemblage par un organisme délégué par l'État.
Cette validation nécessite quelques jours d'attente.
Pose du calorifuge sur la canalisation.



4^{ème} ÉTAPE

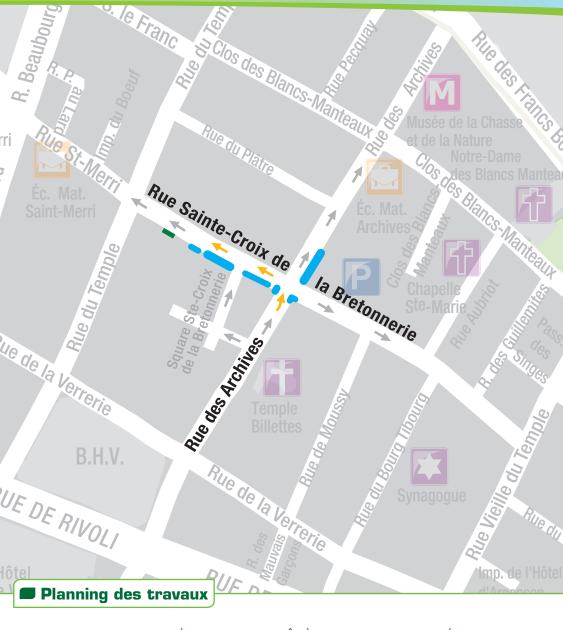
Réalisation d'une dalle de couverture du caniveau en béton armé. Temps de séchage : au moins 1 semaine.



Cette technique de réalisation de travaux en 5 étapes nécessaires contribue à la fiabilité et à la pérennité du réseau.

5^{ème} ÉTAPE

Suite au nouveau règlement de voirie parisien à effet au 1er janvier 2016, les réfections de voirie sont faites par le concessionnaire. Remise en état de la voirie par nos soins.



NOTRE INTERVENTION EST PLANIFIÉE AFIN DE MINIMISER LA GÊNE À LA CIRCULATION DURANT LA DURÉE TOTALE DES TRAVAUX







Places de stationnement neutralisées à certains endroits et réductions du nombre de voies sur certains axes.